



# Fiberlock ABC FiberSpray 6410

ICP Building Solutions Group (CAN)

Version Num: 12.18

Fiche de données de sécurité selon les exigences du SIMDUT 2015

Date d'émission: 01/29/2020

Date d'impression: 01/31/2020

S.GHS.CAN.FR

## SECTION 1 IDENTIFICATION

### Identificateur de produit

Nom du produit	Fiberlock ABC FiberSpray 6410
Synonymes	Pas Disponible
Autres moyens d'identification	Pas Disponible

### Utilisation recommandée de la substance chimique et les restrictions sur l'utilisation

Utilisations identifiées pertinentes :	Binder for Asbestos Fibers
--	----------------------------

### Nom, adresse et numéro de téléphone du fabricant du produit chimique, importateur et autre partie responsable

Nom commercial de l'entreprise	ICP Building Solutions Group (CAN)
Adresse	555 Bay St. North Hamilton, Ontario L8L 1H1 Canada
Téléphone	978-623-9980
Fax	Pas Disponible
Site Internet	www.icpgroup.com
Courriel	Pas Disponible

### Numéros de téléphone d'urgence

Association / Organisation	Chemtel
Numéro de téléphone d'appel d'urgence	1-800-255-3924
Autres numéros de téléphone d'urgence	1-813-248-0585

## SECTION 2 IDENTIFICATION DES DANGERS

### Classification de la substance ou du mélange

NFPA 704 diamond



Note : Les numéros de catégories de danger de la classification du SGH dans la section 2 de ces FDS ne doivent pas être utilisés pour remplir le diamant NFPA 704.

Classification	Cancérogénicité, catégories de danger 1A, Gaz sous pression: Gaz comprimés, Sensibilisation cutanée, catégories de danger 1
----------------	---

### Éléments d'étiquetage

Pictogramme(s) de danger	
--------------------------	--

MENTION D'AVERTISSEMENT	<b>DANGER</b>
-------------------------	---------------

### Déclaration(s) sur les risques

H350	Peut provoquer le cancer .
H280	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.

## Fiberlock ABC FiberSpray 6410

**Danger physique et risque pour la santé non classé ailleurs**

Sans Objet

**Déclarations de Sécurité: Général**

<b>P101</b>	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
<b>P102</b>	Tenir hors de portée des enfants.

**Déclarations de Sécurité: Prévention**

<b>P201</b>	Se procurer les instructions avant utilisation.
<b>P280</b>	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

**Déclarations de Sécurité: Réponse**

<b>P308+P313</b>	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.
<b>P321</b>	Traitement spécifique (voir les conseils sur cette étiquette).

**Déclarations de Sécurité: Stockage**

<b>P405</b>	Garder sous clef.
<b>P410+P403</b>	Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé.

**Déclarations de Sécurité: Élimination**

<b>P501</b>	Éliminer le contenu / récipient pour point de collecte des déchets dangereux ou spéciaux autorisés conformément à toute réglementation locale
-------------	---

**SECTION 3 COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS****Substances**

Voir la section ci-dessous pour la composition des mélanges

**Mélanges**

Numéro CAS	%[poids]	Nom
Pas Disponible	91.2	<u>Non-hazardous ingredient</u>
21645-51-2	0.06-0.29	<u>algeldrate</u>
7631-86-9	0-0.46	<u>dioxyde-de-silicium</u>
7732-18-5	1.22-2.2	<u>eau</u>
1317-80-2	2.9-4.35	<u>dioxyde-de-titane</u>
25265-77-4	>2.08	<u>acide-isobutyrique.-monoester-avec-2,2,4-triméthylpentane-1,3-diol</u>
6846-50-0	<0.02	<u>diisobutyrate-de-1-isopropyl-2,2-diméthyltriméthylène</u>
56709-13-8	0.2	<u>1H,3H,5H-oxazol[3,4-c]oxazole-7a(7H)-méthanol</u>
577-11-7	0.06	<u>docosate-sodique</u>
67-63-0	0.02	<u>propane-2-ol</u>

**SECTION 4 PREMIERS SECOURS****Description des premiers secours**

<b>Contact des yeux</b>	<p>Si ce produit entre en contact avec les yeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Rincez la région touchée à l'eau.</li> <li>▶ Si l'irritation persiste, consultez un médecin.</li> <li>▶ Seule une personne qualifiée peut ôter les lentilles de contact après une blessure de l'œil.</li> </ul>
<b>Contact avec la peau</b>	<p>Si le produit entre en contact avec la peau:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Retirer immédiatement tous les vêtements contaminés, chaussures incluses.</li> <li>▶ Laver les zones affectées à grand eau (et du savon si disponible).</li> <li>▶ Rechercher un avis médical dans le cas d'une irritation.</li> </ul>
<b>Inhalation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ En cas d'inhalation de fumées ou d'ingestion de produits de combustion : Déplacez-vous vers un endroit aéré.</li> <li>▶ En général, d'autres mesures ne sont pas nécessaires.</li> </ul>
<b>Ingestion</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Rincez la bouche avec beaucoup d'eau.</li> <li>▶ Si l'irritation ou la gêne continuent, consultez un médecin.</li> </ul>

**Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traiter symptomatiquement.

**SECTION 5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE****Moyens d'extinction**

- ▶ Mousse.
- ▶ Poudre chimique sèche.

## Fiberlock ABC FiberSpray 6410

## Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

<b>Incompatibilité au feu</b>	Eviter un contact avec les agents oxydants i.e. nitrates, acides oxydants, décolorants avec chlore, chlore de piscine etc. car un allumage peut survenir.
-------------------------------	---

## Équipement de protection spécial et précautions particulières pour les pompiers

<b>Lutte Incendie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Alerter les pompiers et leurs indiquer l'endroit et la nature du risque.</li> <li>▶ Porter un appareil respiratoire plus des gants de protection.</li> </ul>
<b>Risque D'Incendie/Explosion</b>	Combustible : brûlera si allumé. Les produits de combustion comprennent: le monoxyde de carbone (CO), dioxyde de carbone (CO2), d'autres produits de pyrolyse typiques de la combustion des matières organiques. Peut émettre des fumées corrosives.

## SECTION 6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

## Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Voir l'article 8

## Précautions pour la protection de l'environnement

Voir section 12

## Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

<b>Eclaboussures Mineures</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Nettoyer immédiatement toutes les éclaboussures.</li> <li>▶ Eviter de respirer les vapeurs / aérosols ou les poussières et éviter un contact avec la peau et les yeux.</li> </ul>
<b>Eclaboussures Majeures</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Faire évacuer le personnel de la zone et se déplacer contre le vent.</li> <li>▶ Alerter les pompiers et leur indiquer l'emplacement et la nature du risque.</li> </ul>

Le conseil sur l'équipement de protection individuel est contenu dans la rubrique 8 de la FDS.

## SECTION 7 MANIPULATION ET STOCKAGE

## Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

<b>Manipulation Sure</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Eviter tout contact personnel, inhalation incluse.</li> <li>▶ Porter des vêtements de protection en cas de risques d'exposition.</li> </ul>
<b>Autres Données</b>	

## Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

<b>Container adapté</b>	▶ Emballage en polypropylène ou polyéthylène. réservoir en plastique.
<b>Incompatibilité de Stockage</b>	Eviter une réaction avec des agents oxydants.

## SECTION 8 CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

## Paramètres de contrôle

## VALEURS LIMITES D'EXPOSITION PROFESSIONNELLE (VLEP)

## DONNEES SUR LES INGREDIENTS

Source	Composant	Nom du produit	VME	STEL	pic	Notes
Canada - Nouvelle-Écosse Limites d'exposition professionnelle	algedrate	Particles (Insoluble or Poorly Soluble) [NOS] Respirable particles	3 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	See Appendix B current TLV/BEI Book
Canada - Nouvelle-Écosse Limites d'exposition professionnelle	algedrate	Particles (Insoluble or Poorly Soluble) [NOS] Inhalable particles	10 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	See Appendix B current TLV/BEI Book
Canada - Nouvelle-Écosse Limites d'exposition professionnelle	algedrate	Aluminum - Insoluble compounds	1 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	TLV Basis: Pneumoconiosis; lower respiratory tract irritation; neurotoxicity
Canada - Limites d'exposition professionnelle de l'Alberta	algedrate	Particulate Not Otherwise Regulated - Total	10 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Limites d'exposition professionnelle de l'Alberta	algedrate	Particulate Not Otherwise Regulated - Respirable	3 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Saskatchewan sur la santé et la sécurité au travail - des limites de contamination	algedrate	Aluminum and compounds (as Al): Metal dust	10 mg/m3	20 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Saskatchewan sur la santé et la sécurité au travail - des limites de contamination	algedrate	Particles (Insoluble or Poorly Soluble) Not Otherwise Specified: Respirable fraction++	3 mg/m3	6 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Saskatchewan sur la santé et la sécurité au travail - des limites de contamination	algedrate	Particles (Insoluble or Poorly Soluble) Not Otherwise Specified: Inhalable fraction++	10 mg/m3	20 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible

## Fiberlock ABC FiberSpray 6410

Canada - Territoires du Nord-Ouest Limite d'exposition en milieu de travail	algedrate	Aluminium et composés (comme Al) : Alkyles, non spécifiés autrement	2 mg/m3	4 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Territoires du Nord-Ouest Limite d'exposition en milieu de travail	algedrate	Aluminium et composés (comme Al) : Poussière de métal	10 mg/m3	20 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Territoires du Nord-Ouest Limite d'exposition en milieu de travail	algedrate	Particules (insolubles ou peu solubles) non spécifiées autrement : Fraction respirable	3 mg/m3	6 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Manitoba Limites d'exposition professionnelle	algedrate	Pas Disponible	1 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	TLV® Basis: Pneumoconiosis; LRT irr; neurotoxicity
Canada - Colombie-Britannique Limites D'Exposition Professionnelle	algedrate	Aluminum metal and insoluble compounds, Respirable	1.0 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Île-du-Prince-Édouard Limites d'exposition professionnelle	algedrate	Aluminum metal and insoluble compounds	1 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	TLV® Basis: Pneumoconiosis; LRT irr; neurotoxicity
Canada - Ontario Limites d'exposition professionnelle	algedrate	Particles (Insoluble or Poorly Soluble) Not Otherwise Specified (PNOS)	10; 3 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Saskatchewan sur la santé et la sécurité au travail - des limites de contamination	dioxyde-de-silicium	Silica Amorphous: Precipitated silica and silica gel	10 mg/m3	20 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Saskatchewan sur la santé et la sécurité au travail - des limites de contamination	dioxyde-de-silicium	Silica Amorphous: Diatomaceous earth (uncalcined) (inhalable fraction ++)	10 mg/m3	20 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Saskatchewan sur la santé et la sécurité au travail - des limites de contamination	dioxyde-de-silicium	Silica Amorphous: Diatomaceous earth (uncalcined) (respirable fraction ++ )	3 mg/m3	6 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Saskatchewan sur la santé et la sécurité au travail - des limites de contamination	dioxyde-de-silicium	Silica Amorphous: Silica, fume (respirable fraction++) )	2 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Saskatchewan sur la santé et la sécurité au travail - des limites de contamination	dioxyde-de-silicium	Silica Amorphous: Silica, fused (respirable fraction++)	0.1 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Territoires du Nord-Ouest Limite d'exposition en milieu de travail	dioxyde-de-silicium	Silice amorphe : Terre de diatomées (non calcinée) (fraction respirable)	3 mg/m3	6 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Territoires du Nord-Ouest Limite d'exposition en milieu de travail	dioxyde-de-silicium	Silice amorphe : Silice précipitée et gel de silice	10 mg/m3	20 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Territoires du Nord-Ouest Limite d'exposition en milieu de travail	dioxyde-de-silicium	Silice, fondue (fraction respirable)	0,1 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Territoires du Nord-Ouest Limite d'exposition en milieu de travail	dioxyde-de-silicium	Silice amorphe : Terre de diatomées (non calcinée) (fraction inhalable)	10 mg/m3	20 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Territoires du Nord-Ouest Limite d'exposition en milieu de travail	dioxyde-de-silicium	Silice, sublimée (fraction respirable)	2 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Colombie-Britannique Limites D'Exposition Professionnelle	dioxyde-de-silicium	Silica, Amorphous - Diatomaceous earth (uncalcined), Respirable	1.5 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Colombie-Britannique Limites D'Exposition Professionnelle	dioxyde-de-silicium	Silica, Amorphous - Precipitated and gel, Respirable	1.5 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Colombie-Britannique Limites D'Exposition Professionnelle	dioxyde-de-silicium	Silica, Amorphous - Precipitated and gel, Total	4 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Colombie-Britannique Limites D'Exposition Professionnelle	dioxyde-de-silicium	Silica, Amorphous - Fume, Respirable	1.5 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Colombie-Britannique Limites D'Exposition Professionnelle	dioxyde-de-silicium	Silica, Amorphous - Fume Total	4 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Colombie-Britannique Limites D'Exposition Professionnelle	dioxyde-de-silicium	Silica, Amorphous - Diatomaceous earth (uncalcined) Total	4 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Ontario Limites d'exposition professionnelle	dioxyde-de-silicium	Silica fume	2 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Ontario Limites d'exposition professionnelle	dioxyde-de-silicium	Silica fused	0.1 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible

## Fiberlock ABC FiberSpray 6410

Canada - Québec) Valeurs d'Exposition Admissibles des Contaminants atmosphériques (français)	dioxyde-de-silicium	Silice amorphe, fumées de	2 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	Pr, Note 1: La norme correspond à la poussière ne contenant pas d'amiante et dont le pourcentage de silice cristalline est inférieur à 1%.
Canada - Québec) Valeurs d'Exposition Admissibles des Contaminants atmosphériques (français)	dioxyde-de-silicium	Silice amorphe, terre diatomée (non calcinée)	6 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	Pt, Note 1: La norme correspond à la poussière ne contenant pas d'amiante et dont le pourcentage de silice cristalline est inférieur à 1%.
Canada - Québec) Valeurs d'Exposition Admissibles des Contaminants atmosphériques (français)	dioxyde-de-silicium	Silice amorphe, fondue	0,1 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	Pr, Note 1: La norme correspond à la poussière ne contenant pas d'amiante et dont le pourcentage de silice cristalline est inférieur à 1%.
Canada - Québec) Valeurs d'Exposition Admissibles des Contaminants atmosphériques (français)	dioxyde-de-silicium	Silice amorphe, gel	6 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	Pr, Note 1: La norme correspond à la poussière ne contenant pas d'amiante et dont le pourcentage de silice cristalline est inférieur à 1%.
Canada - Nouvelle-Écosse Limites d'exposition professionnelle	dioxyde-de-titane	Titanium dioxide	10 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	TLV Basis: lower respiratory tract irritation
Canada - Limites d'exposition professionnelle de l'Alberta	dioxyde-de-titane	Titanium dioxide	10 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Saskatchewan sur la santé et la sécurité au travail - des limites de contamination	dioxyde-de-titane	Titanium dioxide	10 mg/m3	20 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Territoires du Nord-Ouest Limite d'exposition en milieu de travail	dioxyde-de-titane	Dioxyde de titane	10 mg/m3	20 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Manitoba Limites d'exposition professionnelle	dioxyde-de-titane	Pas Disponible	10 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	TLV® Basis: LRT irr
Canada - Colombie-Britannique Limites D'Exposition Professionnelle	dioxyde-de-titane	Titanium dioxide	10 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	(N) - the 8-hour TWA listed in the Table is for the total dust. The substance also has an 8-hour TWA of 3 mg/m <sup>3</sup> for the respirable fraction.
Canada - Île-du-Prince-Édouard Limites d'exposition professionnelle	dioxyde-de-titane	Titanium dioxide	10 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	TLV® Basis: LRT irr
Canada - Québec) Valeurs d'Exposition Admissibles des Contaminants atmosphériques (français)	dioxyde-de-titane	Titane, dioxyde de	10 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	Pt, Note 1: La norme correspond à la poussière ne contenant pas d'amiante et dont le pourcentage de silice cristalline est inférieur à 1%.
Canada - Yukon concentrations admissibles pour les substances aéroportées contaminants	propane-2-ol	Isopropyl alcohol - Skin	400 ppm / 980 mg/m3	1,225 mg/m3 / 500 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Nouvelle-Écosse Limites d'exposition professionnelle	propane-2-ol	2-Propanol	200 ppm	400 ppm	Pas Disponible	TLV Basis: eye & upper respiratory tract irritation; central nervous system impairment
Canada - Limites d'exposition professionnelle de l'Alberta	propane-2-ol	2-Propanol (Isopropyl alcohol, isopropanol)	200 ppm / 492 mg/m3	984 mg/m3 / 400 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Saskatchewan sur la santé et la sécurité au travail - des limites de contamination	propane-2-ol	Isopropyl alcohol	200 ppm	400 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Territoires du Nord-Ouest Limite d'exposition en milieu de travail	propane-2-ol	Alcool isopropylique	200 ppm	400 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Manitoba Limites d'exposition professionnelle	propane-2-ol	Pas Disponible	200 ppm	400 ppm	Pas Disponible	TLV® Basis: Eye & URT irr; CNS impair; BEI
Canada - Colombie-Britannique Limites D'Exposition Professionnelle	propane-2-ol	Isopropanol (Isopropyl alcohol)	200 ppm	400 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Île-du-Prince-Édouard Limites d'exposition professionnelle	propane-2-ol	2-Propanol	200 ppm	400 ppm	Pas Disponible	TLV® Basis: Eye & URT irr; CNS impair; BEI
Canada - Québec) Valeurs d'Exposition Admissibles des Contaminants atmosphériques (français)	propane-2-ol	Alcool isopropylique	400 ppm / 983 mg/m3	1230 mg/m3 / 500 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible

## LIMITES D'URGENCE

Composant	Nom du produit	TEEL-1	TEEL-2	TEEL-3
algedrate	Aluminum hydroxide	8.7 mg/m3	73 mg/m3	440 mg/m3
dioxyde-de-silicium	Silica gel, amorphous synthetic	18 mg/m3	200 mg/m3	1,200 mg/m3
dioxyde-de-silicium	Silica, amorphous fumed	18 mg/m3	100 mg/m3	630 mg/m3
dioxyde-de-silicium	Siloxanes and silicones, dimethyl, reaction products with silica; (Hydrophobic silicon dioxide, amorphous)	120 mg/m3	1,300 mg/m3	7,900 mg/m3

Continued...

## Fiberlock ABC FiberSpray 6410

dioxyde-de-silicium	Silica, amorphous fume	45 mg/m3	500 mg/m3	3,000 mg/m3
dioxyde-de-silicium	Silica amorphous hydrated	18 mg/m3	220 mg/m3	1,300 mg/m3
dioxyde-de-titane	Titanium oxide; (Titanium dioxide)	30 mg/m3	330 mg/m3	2,000 mg/m3
acide-isobutyrique,-monoester-avec-2,2,4-triméthylpentane-1,3-diol	Trimethyl-1,3-pentanediol monoisobutyrate, 2,2,4-; (Texanol)	13 mg/m3	140 mg/m3	840 mg/m3
docosate-sodique	Diocetyl sodium sulfosuccinate; (Di-(2-ethylhexyl) sodium sulfosuccinate)	5.7 mg/m3	63 mg/m3	380 mg/m3
propane-2-ol	Isopropyl alcohol	400 ppm	2000 ppm	12000 ppm

Composant	IDLH originale	IDLH révisé
Non-hazardous ingredient	Pas Disponible	Pas Disponible
algedrate	Pas Disponible	Pas Disponible
dioxyde-de-silicium	3,000 mg/m3	Pas Disponible
eau	Pas Disponible	Pas Disponible
dioxyde-de-titane	5,000 mg/m3	Pas Disponible
acide-isobutyrique,-monoester-avec-2,2,4-triméthylpentane-1,3-diol	Pas Disponible	Pas Disponible
diisobutyrate-de-1-isopropyl-2,2-diméthyltriméthylène	Pas Disponible	Pas Disponible
1H,3H,5H-oxazo[3,4-c]oxazole-7a(7H)-méthanol	Pas Disponible	Pas Disponible
docosate-sodique	Pas Disponible	Pas Disponible
propane-2-ol	2,000 ppm	Pas Disponible

## BANDING D'EXPOSITION PROFESSIONNELLE

Composant	Note de la bande d'exposition professionnelle	Limite de bande d'exposition professionnelle
diisobutyrate-de-1-isopropyl-2,2-diméthyltriméthylène	E	≤ 0.1 ppm
1H,3H,5H-oxazo[3,4-c]oxazole-7a(7H)-méthanol	E	≤ 0.01 mg/m <sup>3</sup>
docosate-sodique	E	≤ 0.01 mg/m <sup>3</sup>

## Notes:

bandes d'exposition professionnelle est un processus d'attribution des produits chimiques dans des catégories spécifiques ou des bandes à partir d'une puissance de la chimie et les résultats pour la santé associés à l'exposition. La sortie de ce procédé est une bande d'exposition professionnelle (CEO), ce qui correspond à une gamme de concentrations d'exposition qui sont attendus pour protéger la santé des travailleurs.

## Contrôles de l'exposition

<b>Contrôle d'ingénierie approprié</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les employés exposés à des cancérigènes humains confirmés doivent être autorisés à faire ainsi par leur employeur et travailler dans une zone régulée.</li> <li>Le travail devait être réalisé dans un système isolé tel que "boîte à gants".</li> </ul>
<b>Protection Individuelle</b>	
<b>Protection des yeux/du visage.</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Lunettes de sécurité avec des protections sur le côté.</li> <li>Masque chimique.</li> </ul>
<b>Protection de la peau</b>	Voir protection Main ci-dessous
<b>Protection des mains / pieds</b>	<p>Porter des gants de protection contre les produits chimiques, par exemple en PVC.</p> <p>Porter des chaussures de sécurité ou des bottes en plastique.</p> <p><b>NOTE:</b> Le produit peut provoquer une sensibilisation de la peau chez les individus prédisposés. Une attention doit être prise, quand la personne retire ses gants de protection et ses équipements de protection, afin d'éviter un possible contact avec la peau.</p>
<b>Protection corporelle</b>	Voir Autre protection ci-dessous
<b>Autres protections</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les employés travaillant avec des cancérigènes humains confirmés devraient être pourvus de, et exiger de porter des vêtements de protection propres du corps entier (tabliers, bleus de travail ou chemises à manche longues et pantalons), des sur-chaussures et des gants avant d'entrer dans une zone régulée.</li> <li>Les employés engagés dans des opérations de manipulation impliquant des cancérigènes devraient être pourvus de, et exiger de porter un respirateur de type filtre couvrant tout le visage avec des filtres pour les poussières, fumées et vapeurs ou des cartouches de purification d'air.</li> <li>Avant chaque sortie d'une zone contenant un cancérigène confirmé, les employés devraient être exigés de retirer et laisser des vêtements et équipement de protection à point de sortie et, à la dernière sortie du jour, de placer les vêtements et équipements utilisés dans des containers étanches au point de sortie pour une décontamination ou une élimination. Les contenus de tels containers étanches doivent pêtre identifiés par des étiquettes adéquates.</li> <li>Tenue complète.</li> <li>Tablier en P.V.C.</li> </ul>

## Protection respiratoire

Les masques à cartouches ne doivent jamais être utilisés pour entrer en urgence dans une zone ou entrer dans des zones à concentration inconnue de vapeur ou de teneur en oxygène. Le porteur doit être averti de quitter immédiatement la zone contaminée en cas de détection d'une odeur à travers le respirateur. L'odeur peut indiquer que le masque ne fonctionne pas convenablement, que la concentration en vapeur est trop élevée ou que le masque n'est pas convenablement ajusté. En raison de ces contraintes, seule une

## Fiberlock ABC FiberSpray 6410

utilisation restreinte des maques à cartouches est considérée comme appropriée.

## SECTION 9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

## Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Pas Disponible		
État Physique	gaz comprimé	Densité relative (Water = 1)	Pas Disponible
Odeur	Pas Disponible	Coefficient de partition n-octanol / eau	Pas Disponible
Seuil pour les odeurs	Pas Disponible	Température d'auto-allumage (°C)	Pas Disponible
pH (comme fourni)	8.5	Température de décomposition	Pas Disponible
Point de fusion / point de congélation (° C)	Pas Disponible	Viscosité (cSt)	Pas Disponible
Point d'ébullition initial et plage d'ébullition (° C)	Pas Disponible	Poids Moléculaire (g/mol)	Pas Disponible
Point d'éclair (°C)	Pas Disponible	goût	Pas Disponible
Taux d'évaporation	Pas Disponible	Propriétés explosives	Pas Disponible
Inflammabilité	Pas Disponible	Propriétés oxydantes	Pas Disponible
Limite supérieure d'explosivité	Pas Disponible	La tension de surface (dyn/cm or mN/m)	Pas Disponible
Limite inférieure d'explosivité (LIE)	Pas Disponible	Composé volatil (%vol)	Pas Disponible
Pression de vapeur (kPa)	Pas Disponible	Groupe du Gaz	Pas Disponible
hydrosolubilité	Immiscible	pH en solution (1%)	Pas Disponible
Densité de vapeur (Air = 1)	Pas Disponible	VOC g/L	Pas Disponible

## SECTION 10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	Voir section 7
Stabilité chimique	Le produit est considéré comme stable et une polymérisation dangereuse ne se produira pas
Possibilité de réactions dangereuses	Voir section 7
Conditions à éviter	Voir section 7
Matières incompatibles	Voir section 7
Produits de décomposition dangereux	Voir Section 5

## SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

## Informations sur les effets toxicologiques

Inhalé	Le produit n'est pas censé produire des effets négatifs sur la santé ni des irritations du système respiratoire (tels que classifiées par les directives CE se basant sur des modèles animaux). Néanmoins, la pratique d'une bonne hygiène requiert de conserver les expositions à un minimum et que des mesures de contrôle adaptées soient mises en place lors d'une pratique professionnel.
Ingestion	Le produit <b>N'A PAS ETE</b> classifié sous les directives CE ou sous un autre système de classification comme 'nocif par ingestion'. Ceci est du au manque de preuves corroborantes chez les animaux et les humains.
Contact avec la peau	Le produit n'est pas connu pour produire des effets défavorables sur la santé ni des irritations de la peau par suite d'un contact (tel que classé par les directives CE utilisant des modèles animaux). Néanmoins, la pratique d'une bonne hygiène requiert que les expositions soient maintenues à un minimum et que des gants adaptés soient utilisés lors d'actes professionnels.
Yeux	Bien que le produit ne soit pas reconnu comme irritant (classifié ainsi par la directive CE), un contact direct avec les yeux peut provoquer des désagréments passagers caractérisés par des pleurs ou des rougeurs de la conjonctivite (comme pour des brûlures dues au vent).
Chronique	Selon des expériences, le contact de la peau avec le matériel peut soit induire une réaction de sensibilisation chez un certain nombre d'individus et/ou engendrer une réaction positive sur les animaux de laboratoire. Selon des données épidémiologiques, le matériel est considéré comme carcinogène pour l'homme. On ne dispose pas de données suffisantes pour établir une relation de cause à effet entre l'exposition de l'homme et l'apparition d'un cancer.

Fiberlock ABC FiberSpray 6410	TOXICITÉ	IRRITATION
	Pas Disponible	Pas Disponible
Non-hazardous ingredient	TOXICITÉ	IRRITATION
	Pas Disponible	Pas Disponible
algeldrate	TOXICITÉ	IRRITATION
	Orale (rat) LD 50: >2000 mg/kg <sup>[1]</sup>	Peau: aucun effet nocif observé (non irritant) <sup>[1]</sup> Yeux: aucun effet nocif observé (non irritant) <sup>[1]</sup>

## Fiberlock ABC FiberSpray 6410

<b>dioxyde-de-silicium</b>	<b>TOXICITÉ</b>	<b>IRRITATION</b>
	Dermique (lapin) LD50: >5000 mg/kg <sup>[2]</sup>	Eye (rabbit): non-irritating *
	Inhalatoire (rat) LC50: >0.139 mg/l/14h**[Grace] <sup>[2]</sup>	Peau: aucun effet nocif observé (non irritant) <sup>[1]</sup>
	Orale (rat) LD 50: 3160 mg/kg <sup>[2]</sup>	Skin (rabbit): non-irritating *
		Yeux: aucun effet nocif observé (non irritant) <sup>[1]</sup>
<b>eau</b>	<b>TOXICITÉ</b>	<b>IRRITATION</b>
	Orale (rat) LD 50: >90000 mg/kg <sup>[2]</sup>	Pas Disponible
<b>dioxyde-de-titane</b>	<b>TOXICITÉ</b>	<b>IRRITATION</b>
	Orale (rat) LD 50: >2000 mg/kg <sup>[1]</sup>	Peau: aucun effet nocif observé (non irritant) <sup>[1]</sup>
		Yeux: aucun effet nocif observé (non irritant) <sup>[1]</sup>
<b>acide-isobutyrique,- monoester-avec-2,2,4- triméthylpentane-1,3-diol</b>	<b>TOXICITÉ</b>	<b>IRRITATION</b>
	Dermique (lapin) LD50: >15200 mg/kg <sup>[2]</sup>	Eyes - Moderate irritant *
	Inhalatoire (rat) LC50: >5.325 mg/l/6h <sup>[2]</sup>	Peau: aucun effet nocif observé (non irritant) <sup>[1]</sup>
	Orale (rat) LD 50: 3200 mg/kg <sup>[2]</sup>	Skin - Slight irritant *
		Skin (rabbit): mild ***
		Yeux: aucun effet nocif observé (non irritant) <sup>[1]</sup>
<b>diisobutyrate-de-1-isopropyl- 2,2-diméthyltriméthylène</b>	<b>TOXICITÉ</b>	<b>IRRITATION</b>
	Dermique (lapin) LD50: >2000 mg/kg <sup>[1]</sup>	Eye (rabbit): very slight**
	Inhalatoire (rat) LC50: >7.95 mg/l/6h*** <sup>[2]</sup>	Peau: aucun effet nocif observé (non irritant) <sup>[1]</sup>
	Orale (rat) LD 50: >2000 mg/kg <sup>[1]</sup>	Skin (guinea pig): 5000mg/kg-mild
		Yeux: aucun effet nocif observé (non irritant) <sup>[1]</sup>
<b>1H,3H,5H-oxazo[3,4- c]oxazole-7a(7H)-méthanol</b>	<b>TOXICITÉ</b>	<b>IRRITATION</b>
	Dermique (lapin) LD50: >2000 mg/kg <sup>[2]</sup>	Pas Disponible
	Orale (rat) LD 50: 2950 mg/kg <sup>[2]</sup>	
<b>docosate-sodique</b>	<b>TOXICITÉ</b>	<b>IRRITATION</b>
	Dermique (lapin) LD50: >10000 mg/kg <sup>[2]</sup>	Eye (rabbit): 0.250 mg - mild
	Orale (rat) LD 50: >1320 mg/kg <sup>[1]</sup>	Eye (rabbit): 1% - SEVERE
		Peau: effet nocif observé (irritant) <sup>[1]</sup>
		Skin (rabbit): 10 mg/24h-moderate
		Yeux: effet nocif observé (irritant) <sup>[1]</sup>
<b>propane-2-ol</b>	<b>TOXICITÉ</b>	<b>IRRITATION</b>
	Dermique (rat) LD50: =12800 mg/kg <sup>[2]</sup>	Eye (rabbit): 10 mg - moderate
	Inhalatoire (rat) LC50: 72.6 mg/l/4h <sup>[2]</sup>	Eye (rabbit): 100 mg - SEVERE
	Orale (rat) LD 50: =4396 mg/kg <sup>[2]</sup>	Eye (rabbit): 100mg/24hr-moderate
		Skin (rabbit): 500 mg - mild
<b>Légende:</b>	1 Valeur obtenue substances Europe de l'ECHA enregistrés de -. Toxicité aiguë 2 Valeur obtenue à partir de la fiche signalétique du fabricant, sauf les données spécifiées soient extraites du RTECS - Registre des effets toxiques des substances chimiques	

<b>DIOXYDE-DE-TITANE</b>	Le produit peut produire une irritation modérée des yeux aboutissant à une inflammation. Une exposition prolongée ou répétée aux irritants peut produire des conjonctivites.
<b>ACIDE-ISOBUTYRIQUE,- MONOESTER-AVEC-2,2,4- TRIMÉTHYLPENTANE- 1,3-DIOL</b>	Le produit peut être irritant pour les yeux, un contact prolongé causant une inflammation. Une exposition prolongée ou répétée aux irritants peut produire des conjonctivites.
<b>DOCUSATE-SODIQUE</b>	Le produit peut produire une importante irritation des yeux provoquant une inflammation importante. Une exposition prolongée ou répétée aux irritants peut produire des conjonctivites.
<b>Fiberlock ABC FiberSpray 6410 &amp; 1H,3H,5H- OXAZOLO[3,4-C]OXAZOLE- 7A(7H)-MÉTHANOL</b>	Les allergies de contact se manifestent rapidement sous forme d'eczéma, ou moins fréquemment sous forme d'urticaires ou d'œdème de Quincke. La pathogenèse des eczémats de contact comprends une réaction de cellules médiatrices immunisées (T lymphocytes) du type retardé.
<b>ALGELDRATE &amp; EAU &amp; DIOXYDE-DE-TITANE</b>	Aucune donnée toxicologique MéthodeS aiguë identifiée dans la littérature.
<b>DIOXYDE-DE-SILICIUM &amp; PROPANE-2-OL</b>	Cette substance a été classée par l'IARC comme appartenant au Groupe 3 : NON classable par rapport à son pouvoir cancérigène pour les humains. Les preuves de cancérigénicité peuvent être inadéquates ou limitées à des tests sur les animaux.

## Fiberlock ABC FiberSpray 6410

<b>DIOXYDE-DE-TITANE &amp; ACIDE-ISOBUTYRIQUE,- MONOESTER-AVEC-2,2,4-TRIMÉTHYLPENTANE-1,3-DIOL &amp; DIISOBUTYRATE-DE-1-ISOPROPYL-2,2-DIMÉTHYLTRIMÉTHYLÈNE &amp; DOCUSATE-SODIQUE &amp; PROPANE-2-OL</b>	Le produit peut causer une irritation de la peau après une exposition prolongée ou répétée et peut produire au contact de la peau des rougeurs, des tuméfactions, une production de vésicules, la formation d'écailles et un épaississement de la peau.
<b>1H,3H,5H-OXAZOLO[3,4-C]OXAZOLE-7A(7H)-MÉTHANOL &amp; PROPANE-2-OL</b>	Les symptômes de type asthmatique peuvent se prolonger pendant des mois, voire des années, même après la fin de l'exposition au produit. Cela peut être dû à un antécédent non-allergique désigné comme le syndrome de dysfonctionnement réactif des voies aériennes qui peut faire son apparition suite à une exposition à des composés hautement irritants présents en concentrations élevées. Les principaux critères qui permettent de diagnostiquer ce syndrome sont notamment l'absence d'antécédent respiratoire chez un individu non atopique, accompagnée d'une survenue soudaine de symptômes de type asthmatique persistants quelques minutes ou quelques heures après une exposition avérée au produit irritant.
<b>toxicité aiguë</b>	<b>Cancérogénicité</b>
<b>Irritation / corrosion</b>	<b>reproducteur</b>
<b>Lésions oculaires graves / irritation</b>	<b>STOT - exposition unique</b>
<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>	<b>STOT - exposition répétée</b>
<b>Mutagenéité</b>	<b>risque d'aspiration</b>

Légende: **✗** – Les données pas disponibles ou ne remplissent pas les critères de classification  
**✔** – Données nécessaires à la classification disponibles

## SECTION 12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

## Toxicité

	ENDPOINT	DURÉE DE L'ESSAI (HEURES)	ESPÈCE	VALEUR	SOURCE
<b>Fiberlock ABC FiberSpray 6410</b>	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
<b>Non-hazardous ingredient</b>	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
<b>algeldrate</b>	LC50	96	Poisson	0.001-0.134mg/L	2
	EC50	48	crustacés	0.7364mg/L	2
	EC50	72	Pas Disponible	0.001-0.05mg/L	2
	NOEC	168	crustacés	0.001-mg/L	2
<b>dioxyde-de-silicium</b>	LC50	96	Poisson	1-289.09mg/L	2
	EC50	48	crustacés	ca.7600mg/L	1
	EC50	72	Pas Disponible	440mg/L	1
	NOEC	720	crustacés	34.223mg/L	2
<b>eau</b>	LC50	96	Poisson	897.520mg/L	3
	EC50	96	Pas Disponible	8768.874mg/L	3
<b>dioxyde-de-titane</b>	LC50	96	Poisson	>1-mg/L	2
	EC50	48	crustacés	>1-mg/L	2
	EC50	72	Pas Disponible	>10-mg/L	2
	NOEC	72	Pas Disponible	1mg/L	2
<b>acide-isobutyrique,- monoester-avec-2,2,4-triméthylpentane-1,3-diol</b>	LC50	96	Poisson	9.552mg/L	3
	EC50	48	crustacés	>19mg/L	2
	EC50	96	Pas Disponible	0.789mg/L	3
	NOEC	72	Pas Disponible	2mg/L	2
<b>diisobutyrate-de-1-isopropyl-2,2-diméthyltriméthylène</b>	LC50	96	Poisson	1.203mg/L	3
	EC50	48	crustacés	>1.46mg/L	2

## Fiberlock ABC FiberSpray 6410

	EC50	96	Pas Disponible	0.107mg/L	3
	NOEC	504	crustacés	0.7mg/L	2
<b>1H,3H,5H-oxazolo[3,4-c]oxazole-7a(7H)-méthanol</b>	<b>ENDPOINT</b>	<b>DURÉE DE L'ESSAI (HEURES)</b>	<b>ESPÈCE</b>	<b>VALEUR</b>	<b>SOURCE</b>
	LC50	96	Poisson	28073.682mg/L	3
	EC50	96	Pas Disponible	503.941mg/L	3
	LC50	96	Poisson	7479.033mg/L	3
	EC50	96	Pas Disponible	193.440mg/L	3
<b>docosate-sodique</b>	<b>ENDPOINT</b>	<b>DURÉE DE L'ESSAI (HEURES)</b>	<b>ESPÈCE</b>	<b>VALEUR</b>	<b>SOURCE</b>
	LC50	96	Poisson	=12.5mg/L	1
	EC50	48	crustacés	6.6mg/L	2
	EC50	72	Pas Disponible	39.3mg/L	2
	BCF	72	Poisson	0.0055mg/L	4
NOEC	96	Poisson	=12.5mg/L	1	
<b>propane-2-ol</b>	<b>ENDPOINT</b>	<b>DURÉE DE L'ESSAI (HEURES)</b>	<b>ESPÈCE</b>	<b>VALEUR</b>	<b>SOURCE</b>
	LC50	96	Poisson	9-640mg/L	2
	EC50	48	crustacés	12500mg/L	5
	EC50	96	Pas Disponible	993.232mg/L	3
	EC0	24	crustacés	5-102mg/L	2
NOEC	5760	Poisson	0.02mg/L	4	
<b>Légende:</b>	Extrait de 1. Données de toxicité de IUCLID 2. Substances enregistrées par ECHA en Europe - informations écotoxicologiques - Toxicité aquatique 3. EPIWIN Suite V3.12 (QSAR) - Données de toxicité aquatique (estimées) 4. Base de données ECOTOX de l'Agence de protection de l'environnement (EPA) des États-Unis- Données de toxicité aquatique 5. Données d'évaluation des risques aquatiques ECETOC 6. NITE (Japon) - Données de bioconcentration 7. METI (Japon) - Données de bioconcentration				

Les coefficients de répartition octanol/eau ne peuvent pas être facilement déterminés pour les surfactants car une partie de la molécule est hydrophile et l'autre partie est hydrophobe. Par conséquent, ils tendent à s'accumuler à l'interface et ne sont pas extrait dans l'une ou l'autre phase du liquide.

**Persistance et dégradabilité**

Composant	Persistance: Eau/Sol	Persistance: Air
dioxyde-de-silicium	BAS	BAS
eau	BAS	BAS
dioxyde-de-titane	HAUT	HAUT
acide-isobutyrique,-monoester-avec-2,2,4-triméthylpentane-1,3-diol	BAS	BAS
diisobutyrate-de-1-isopropyl-2,2-diméthyltriméthylène	HAUT	HAUT
1H,3H,5H-oxazolo[3,4-c]oxazole-7a(7H)-méthanol	HAUT	HAUT
propane-2-ol	BAS (La demi-vie = 14 journées)	BAS (La demi-vie = 3 journées)

**Potentiel de bioaccumulation**

Composant	Bioaccumulation
dioxyde-de-silicium	BAS (LogKOW = 0.5294)
eau	BAS (LogKOW = -1.38)
dioxyde-de-titane	BAS (BCF = 10)
acide-isobutyrique,-monoester-avec-2,2,4-triméthylpentane-1,3-diol	BAS (LogKOW = 2.9966)
diisobutyrate-de-1-isopropyl-2,2-diméthyltriméthylène	BAS (BCF = 1)
1H,3H,5H-oxazolo[3,4-c]oxazole-7a(7H)-méthanol	BAS (LogKOW = -1.5532)
docosate-sodique	BAS (BCF = 3.78)
propane-2-ol	BAS (LogKOW = 0.05)

**Mobilité dans le sol**

Composant	Mobilité
dioxyde-de-silicium	BAS (KOC = 23.74)
eau	BAS (KOC = 14.3)
dioxyde-de-titane	BAS (KOC = 23.74)

## Fiberlock ABC FiberSpray 6410

acide-isobutyrique,-monoester-avec-2,2,4-triméthylpentane-1,3-diol	BAS (KOC = 22.28)
diisobutyrate-de-1-isopropyl-2,2-diméthyltriméthylène	BAS (KOC = 607.5)
1H,3H,5H-oxazole[3,4-c]oxazole-7a(7H)-méthanol	BAS (KOC = 10)
propane-2-ol	HAUT (KOC = 1.06)

## SECTION 13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

## Méthodes de traitement des déchets

<b>Élimination du produit / emballage</b>	NE PAS permettre à l'eau provenant du lavage ou de l'équipement de pénétrer dans les conduits d'eau. Il peut s'avérer nécessaire de collecter toute l'eau de lavage pour un traitement préalable avant l'élimination. ▶ Recycler autant que possible ou consulter le fabricant pour les options de recyclages. ▶ Consulter l'Autorité de régulation des déchets pour un traitement.
---	--

## SECTION 14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

## Étiquettes nécessaires

<b>Polluant marin</b>	aucun
-----------------------	-------

Transport terrestre (TDG): **NON REGLEMENTE PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES**

Transport aérien (ICAO-IATA / DGR): **NON REGLEMENTE PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES**

Transport maritime (IMDG-Code / GGVSee): **NON REGLEMENTE PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES**

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Sans Objet

## SECTION 15 INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

## Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Ce produit a été classé conformément aux critères de risque du Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés

## NON-HAZARDOUS INGREDIENT EST DISPONIBLE DANS LES TEXTES RÉGLEMENTAIRES SUIVANTS

Sans Objet

## ALGELDRATE EST DISPONIBLE DANS LES TEXTES RÉGLEMENTAIRES SUIVANTS

Canada - Colombie-Britannique Limites D'Exposition Professionnelle

Canada - Île-du-Prince-Édouard Limites d'exposition professionnelle

Canada - Limites d'exposition professionnelle de l'Alberta

Canada - Limites d'exposition professionnelle des Territoires du Nord-Ouest

Canada - Manitoba Limites d'exposition professionnelle

Canada - Nouvelle-Écosse Limites d'exposition professionnelle

Canada - Ontario Limites d'exposition professionnelle

Canada - Saskatchewan sur la santé et la sécurité au travail - des limites de contamination

Canada Catégorisation des décisions pour toutes les substances de la LIS

Canada Liste Intérieure des Substances (DSL)

Service Canada Indice toxicologiques - Système d'information sur les matières dangereuses - SIMDUT GHS (anglais)

## DIOXYDE-DE-SILICIUM EST DISPONIBLE DANS LES TEXTES RÉGLEMENTAIRES SUIVANTS

Agence Internationale pour la Recherche sur le Cancer (CIRC) - Agents classés par les Monographies du CIRC

Canada - Colombie-Britannique Limites D'Exposition Professionnelle

Canada - Limites d'exposition professionnelle des Territoires du Nord-Ouest

Canada - Ontario Limites d'exposition professionnelle

Canada - Saskatchewan sur la santé et la sécurité au travail - des limites de contamination

Canada Catégorisation des décisions pour toutes les substances de la LIS

Canada Liste Intérieure des Substances (DSL)

Canada Non Liste Intérieure des Substances (LIS)

GESAMP / EHS Liste composite - profils de risque du GESAMP

Liste internationale OMS de la limite proposée d'exposition professionnelle (VLEP) Les valeurs pour les nanomatériaux manufacturés (MNMS)

Service Canada Indice toxicologiques - Système d'information sur les matières dangereuses - SIMDUT GHS (anglais)

Valeurs d'exposition admissibles Canada-Québec pour les contaminants en suspension dans l'air

## EAU EST DISPONIBLE DANS LES TEXTES RÉGLEMENTAIRES SUIVANTS

Canada Catégorisation des décisions pour toutes les substances de la LIS

Canada Liste Intérieure des Substances (DSL)

OMI Recueil IBC Chapitre 18: Liste des produits auxquels le code ne s'applique pas

Service Canada Indice toxicologiques - Système d'information sur les matières dangereuses - SIMDUT GHS (anglais)

## DIOXYDE-DE-TITANE EST DISPONIBLE DANS LES TEXTES RÉGLEMENTAIRES SUIVANTS

## Fiberlock ABC FiberSpray 6410

Agence Internationale pour la Recherche sur le Cancer (CIRC) - Agents classés par les Monographies du CIRC

Canada - Colombie-Britannique Limites D'Exposition Professionnelle

Canada - Île-du-Prince-Édouard Limites d'exposition professionnelle

Canada - Limites d'exposition professionnelle de l'Alberta

Canada - Limites d'exposition professionnelle des Territoires du Nord-Ouest

Canada - Manitoba Limites d'exposition professionnelle

Canada - Nouvelle-Écosse Limites d'exposition professionnelle

Canada - Saskatchewan sur la santé et la sécurité au travail - des limites de contamination

Canada Catégorisation des décisions pour toutes les substances de la LIS

Canada Liste Intérieure des Substances (DSL)

Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) - Agents classés par les monographies du CIRC - Groupe 2B: Peut-être cancérigène pour l'homme

GESAMP / EHS Liste composite - profils de risque du GESAMP

Liste internationale OMS de la limite proposée d'exposition professionnelle (VLEP) Les valeurs pour les nanomatériaux manufacturés (MNMS)

OMI MARPOL (Annexe II) - Liste des Substances Liquides Nocives Transportées en Vrac

OMI Recueil IBC Chapitre 17: Résumé des exigences minimales

Projet d'empreinte chimique - Liste des produits chimiques préoccupants

Service Canada Indice toxicologiques - Système d'information sur les matières dangereuses - SIMDUT GHS (anglais)

Valeurs d'exposition admissibles Canada-Québec pour les contaminants en suspension dans l'air

**ACIDE-ISOBUTYRIQUE,-MONOESTER-AVEC-2,2,4-TRIMÉTHYLPENTANE-1,3-DIOL EST DISPONIBLE DANS LES TEXTES RÉGLEMENTAIRES SUIVANTS**

Canada Catégorisation des décisions pour toutes les substances de la LIS

Canada Liste Intérieure des Substances (DSL)

GESAMP / EHS Liste composite - profils de risque du GESAMP

OMI MARPOL (Annexe II) - Liste des Substances Liquides Nocives Transportées en Vrac

OMI Recueil IBC Chapitre 17: Résumé des exigences minimales

Service Canada Indice toxicologiques - Système d'information sur les matières dangereuses - SIMDUT GHS (anglais)

**DIISOBUTYRATE-DE-1-ISOPROPYL-2,2-DIMÉTHYLTRIMÉTHYLÈNE EST DISPONIBLE DANS LES TEXTES RÉGLEMENTAIRES SUIVANTS**

Canada Catégorisation des décisions pour toutes les substances de la LIS

Canada Liste Intérieure des Substances (DSL)

GESAMP / EHS Liste composite - profils de risque du GESAMP

OMI MARPOL (Annexe II) - Liste des Substances Liquides Nocives Transportées en Vrac

OMI Recueil IBC Chapitre 17: Résumé des exigences minimales

**1H,3H,5H-OXAZOLO[3,4-C]OXAZOLE-7A(7H)-MÉTHANOL EST DISPONIBLE DANS LES TEXTES RÉGLEMENTAIRES SUIVANTS**

Association du Transport Aérien International (IATA) transport des Marchandises Dangereuses

Canada Catégorisation des décisions pour toutes les substances de la LIS

Canada Liste Intérieure des Substances (DSL)

Canada Transport Des Marchandises Dangereuses - Annexe 1

Canada Transport Des Marchandises Dangereuses - Annexe 3

Code maritime international des marchandises dangereuses Exigences (Code IMDG)

Règlement type de recommandations des Nations Unies sur le transport des marchandises dangereuses

**DOCUSATE-SODIQUE EST DISPONIBLE DANS LES TEXTES RÉGLEMENTAIRES SUIVANTS**

Canada Catégorisation des décisions pour toutes les substances de la LIS

Canada Forensic Identification Services Évaluation de la cancérogénéicité des produits chimiques - Tableau 1 - Produits chimiques à évaluer

Canada Liste Intérieure des Substances (DSL)

**PROPANE-2-OL EST DISPONIBLE DANS LES TEXTES RÉGLEMENTAIRES SUIVANTS**

Agence Internationale pour la Recherche sur le Cancer (CIRC) - Agents classés par les Monographies du CIRC

Association du Transport Aérien International (IATA) transport des Marchandises Dangereuses

Canada - Colombie-Britannique Limites D'Exposition Professionnelle

Canada - Île-du-Prince-Édouard Limites d'exposition professionnelle

Canada - Limites d'exposition professionnelle de l'Alberta

Canada - Limites d'exposition professionnelle des Territoires du Nord-Ouest

Canada - Manitoba Limites d'exposition professionnelle

Canada - Nouvelle-Écosse Limites d'exposition professionnelle

Canada - Saskatchewan sur la santé et la sécurité au travail - des limites de contamination

Canada - Yukon concentrations admissibles pour les substances aéroportées contaminants

Canada Catégorisation des décisions pour toutes les substances de la LIS

Canada Forensic Identification Services Évaluation de la cancérogénéicité des produits chimiques - Tableau 1 - Produits chimiques à évaluer

Canada Liste Intérieure des Substances (DSL)

Canada Transport Des Marchandises Dangereuses - Annexe 1

Canada Transport Des Marchandises Dangereuses - Annexe 3

Code maritime international des marchandises dangereuses Exigences (Code IMDG)

GESAMP / EHS Liste composite - profils de risque du GESAMP

OMI catégorisation provisoire des substances liquides - Liste 2: polluants que des mélanges contenant au moins 99% en poids de composants déjà évalués par l'OMI

OMI catégorisation provisoire des substances liquides - Liste 3: (Commerce-nommé) des mélanges contenant au moins 99% en poids de composants déjà évalués par l'OMI, présentant des risques de sécurité

OMI MARPOL 73/78 (annexe II) - Liste des autres substances liquides

OMI Recueil IBC Chapitre 17: Résumé des exigences minimales

OMI Recueil IBC Chapitre 18: Liste des produits auxquels le code ne s'applique pas

Règlement type de recommandations des Nations Unies sur le transport des marchandises dangereuses

Service Canada Indice toxicologiques - Système d'information sur les matières dangereuses - SIMDUT GHS (anglais)

Valeurs d'exposition admissibles Canada-Québec pour les contaminants en suspension dans l'air

**état de l'inventaire national**

Inventaire national	Statut
Australie - AICS	Oui
Canada - DSL	Oui
Canada - NDSL	Non (dioxyde-de-titane; docusate-sodique; eau; diisobutyrate-de-1-isopropyl-2,2-diméthyltriméthylène; algeldrate; propane-2-ol; acide-isobutyrique,-monoester-avec-2,2,4-triméthylpentane-1,3-diol; 1H,3H,5H-oxazolo[3,4-c]oxazole-7a(7H)-méthanol)
Chine - IECSC	Oui
Europe - EINEC / ELINCS / NLP	Oui
Japon - ENCS	Non (1H,3H,5H-oxazolo[3,4-c]oxazole-7a(7H)-méthanol)
Corée - KECI	Oui
New Zealand - NZIoC	Oui
Philippines - PICCS	Oui
É.-U.A. - TSCA	Oui
Taiwan - TCSI	Oui
Mexico - INSQ	Oui
Vietnam - NCI	Oui

## Fiberlock ABC FiberSpray 6410

Russie - ARIPS	Oui
<b>Légende:</b>	<i>Oui = Tous les ingrédients figurent dans l'inventaire Non = Un ou plusieurs des ingrédients énumérés ci-CAS ne sont pas sur l'inventaire et ne sont pas exempts d'(voir ingrédients spécifiques entre parenthèses)</i>

**SECTION 16 AUTRES INFORMATIONS**

<b>date de révision</b>	01/29/2020
<b>date initiale</b>	08/29/2017

**Résumé de la version SDS**

Version	Date de revision	Sections mises à jour
11.18.1.1.1	01/29/2020	Ingrédients

**autres informations**

La classification de la substance et de ses ingrédients provient de sources officielles ainsi que d'une révision indépendante par le comité de classification de Chemwatch à l'aide de références littéraires.

La fiche technique santé-sécurité (SDS) est un outil de communication orienté sur le risque et qui doit être utilisé dans le cadre de la politique d'évaluation du risque. De nombreux facteurs peuvent influencer la diffusion d'information au sujet des risques sur le lieu de travail ou dans d'autres cadres.

**Définitions et abréviations**

PC-TWA : Concentration autorisée - moyenne pondérée dans le temps  
PC-STEL : Concentration autorisée - Limite d'exposition à court terme  
IARC : Centre international de recherche sur le cancer  
ACGIH : Conférence américaine des hygiénistes gouvernementaux  
STEL : Limite d'exposition à court terme  
TEEL : Limites d'exposition d'urgence temporaire  
IDLH : Concentrations immédiatement dangereuses pour la vie ou la santé  
FSO : Facteur de sécurité olfactive  
DSENO : Dose sans effet nocif observé  
DMENO : Dose minimale avec effet nocif observé  
TLV : Valeur limite seuil  
LOD : Limite de détection  
OTV : Valeur de seuil olfactif  
FBC : Facteurs de bioconcentration  
IBE : Indice biologique d'exposition

Alimenté par AuthorITe, de Chemwatch.